

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/09/2010

Réception par le Prefet : 06/09/2010

Publication : 10/09/2010



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2010-10-8-4

Séance du vendredi 3 septembre 2010

DENOMINATION DU COLLEGE DE BUHL

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L. 3211-2 du code général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU l'article L. 421-24 du code de l'éducation,

VU la délibération n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'attribuer la dénomination "Collège du HUGSTEIN" au collège de BUHL.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté

voix contre

2 abstentions : MM. BUTTAZZONI et FREYBURGER